Signalement d'une situation gênant l'accessibilité aux transports en commun de Chartres métropole

*Ce formulaire de signalement a pour objet de faire connaître aux services de l'Agglomération les problèmes rencontrés par les usagers en situation de handicap pour accéder aux transports.**
Si vous constatez une situation gênant l'accessibilité aux transports de Chartres métropole, nous vous remercions de nous le signaler en complétant le formulaire ci-dessous.

➢ Coordonnées de l'usager

Nom :……
Prénom :……
Adresse :……
Téléphone fixe / mobile :……
Courriel :……

➢ Handicap concerné par le défaut d'accessibilité

❑ Moteur ❑ Cognitif ❑ Visuel
❑ Auditif ❑ Psychique ❑ Autre, précisez :……

➢ Le signalement concerne

❑ Le bus / car ❑ Les arrêts
❑ L'information aux voyageurs ❑ L'agence Filibus
❑ Le personnel (conducteur, vérificateur, agents commerciaux,…)

➢ Le signalement du défaut d'accessibilité

Commune :……
Arrêt :……
Ligne :……
Date :……
Descriptif du défaut d'accessibilité rencontré :
……
……
……

➢ Formulaire à renvoyer à l'adresse ci-dessous :

Chartres métropole
Direction Transports et Mobilité
Hôtel de Ville
Place des Halles
28000 CHARTRES
Ou par mail : contact@ville-chartres.fr

*L'article L1112-7 du Code des transports prévoit la mise en place d'une procédure de signalement concernant les obstacles à la libre circulation des personnes à mobilité réduite.